



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024-2025

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Numéro de catalogue : PS91-19F-PDF

ISSN : 2818-4726

A moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec la :

Commission des libérations conditionnelles du Canada
Division des Affaires publiques et des partenariats
410, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0R1

Photo de couverture : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité publique.

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2024-2025

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de la CLCC. Le présent Rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de la CLCC au cours de l'exercice 2024 à 2025.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD et dans le Rapport sur la SMDD 2024 à 2025 de la CLCC.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de la CLCC rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de la Commission des libérations conditionnelles du Canada





OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

La CLCC contribuera à la réalisation de cet objectif, ainsi qu’à l’objectif et à la stratégie de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, en étant à l’écoute des besoins des peuples autochtones au cours de la procédure de libération conditionnelle. À la suite de la publication du Plan d’action de 2023 à 2028 découlant de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, la CLCC s’est engagée à mettre en œuvre les mesures qui lui ont été confiées par le Plan d’action, dans l’esprit de faire progresser la réconciliation.

Outre la formation des commissaires et employés au savoir-faire culturel, dont la Formation de sensibilisation aux cultures autochtones (FSCA), qui fait partie de la formation de base obligatoire des commissaires, la CLCC offrira des occasions supplémentaires d’approfondir les connaissances et sa sensibilisation des employés en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*. Cela concorde directement avec le thème de la cible de cet objectif de la SFDD.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Dispenser une formation sur les compétences en matière de culture autochtone à l'ensemble des commissaires et des employés. Programme : Services internes	Indicateurs de rendement : Pourcentage de commissaires ayant suivi la Formation de sensibilisation aux cultures autochtones (FSCA) au cours de l'année qui suit leur mandat actif. Point de départ : Au 31 mars 2023, tous les commissaires ayant exercé leur mandat pendant au moins douze mois auront suivi la FSCA. Cible : 100 % des commissaires ayant exercé leur mandat pendant au moins douze mois auront suivi la FSCA.	Le renforcement de la formation de tous les employés permettra d'améliorer leurs compétences culturelles et leur sensibilisation à l'histoire et aux enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis du Canada, et de comprendre l'objectif de la Déclaration des Nations Unies (NU). Cette mesure contribue au pilier 2, à savoir les compétences culturelles dans le rapport sommaire sur les fiches d'évaluation <i>Unis dans la diversité</i> (UDVR) et l'Appel à l'action du greffier. Elle fournit les clés pour comprendre et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et son plan d'action, ce qui contribue directement à la réalisation de l'objectif, de la cible et de la stratégie de mise en œuvre de cette SFDD. Les objectifs ou ambitions pertinent(e)s : <i>Ambition/Cible</i> du CMI – 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Résultat de l'indicateur : En date du 31 mars 2025, 98 % des commissaires ayant exercé leur mandat pendant au moins douze mois avaient suivi la FSCA. Notes : De plus, tous les commissaires doivent suivre le cours <i>IRA 101 Réflexion sur les biais culturels : perspectives autochtones</i>, un cours d'autoformation de deux heures de l'École de la fonction publique du Canada, dans le cadre du Parcours d'apprentissage des commissaires.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Dispenser une formation sur les compétences en matière de culture autochtone à l'ensemble des employés et des commissaires. Programme : Services internes	Indicateurs de rendement : Pourcentage d'employés ayant suivi une formation sur les compétences en matière de culture autochtone dans l'année qui suit leur nomination. Point de départ : Fournir aux employés une formation obligatoire sur les compétences en matière de culture autochtone : Nouvelle initiative à partir de 2023 à 2024. Cible : 100 % des employés ayant suivi une formation sur les compétences en matière de culture autochtone dans l'année qui suit leur embauche.	Le renforcement de la formation de tous les employés permettra d'améliorer leurs compétences culturelles et leur sensibilisation à l'histoire et aux enjeux liés aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis du Canada, et de comprendre l'objectif de la Déclaration des Nations Unies (NU). Cette mesure contribue au pilier 2, à savoir les compétences culturelles dans le rapport sommaire sur les fiches d'évaluation <i>Unis dans la diversité</i> (UDVR) et l'Appel à l'action du greffier. Elle fournit les clés pour comprendre et mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et son plan d'action, ce qui contribue directement à la réalisation de l'objectif, de la cible et de la stratégie de mise en œuvre de cette SFDD. Les objectifs ou ambitions pertinent(e)s : <i>Ambition/Cible du CMI – 10.3</i> Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	Résultat de l'indicateur : En date du 31 mars 2025, 89 % des employés de la CLCC ont suivi le cours Réflexion sur les biais culturels : perspectives autochtones (IRA101). Notes : Le 19 février 2024, la CLCC a lancé de nouveaux Parcours d'apprentissage qui comprenaient une nouvelle section intitulée « À la carte », où les employés doivent suivre au moins un (1) cours par année pour soutenir davantage l'apprentissage continu. Les Produits d'apprentissage autochtones sont inclus dans les différentes Séries d'apprentissage. En date du 31 mars 2025, 19 % des employés avaient suivi un cours de la Série d'apprentissage autochtone À la carte, et 9 % des employés avaient suivi plus d'un (1) cours. Pour 2025-2026, afin d'améliorer davantage les compétences culturelles autochtones et la sensibilisation, la promotion de la Série d'apprentissage autochtone À la carte sera ajoutée dans les communications à l'intention de tout le personnel lors d'événements autochtones clés tout au long de l'année.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

En 2022, la CLCC a introduit une Politique de gestion des actifs, à l'appui de la [Politique du Conseil du Trésor sur la planification et la gestion des investissements](#), qui définit l'acquisition, la cession et le cycle de vie des actifs et des technologies nécessaires pour appuyer l'exécution des programmes offerts aux Canadiens. Dans l'optique de renforcer les pratiques d'achats écologiques qui sont réalisables et durables, lors du prochain cycle de révision de chaque instrument de politique relatif à la gestion des biens, une approche en matière d'achats écologiques sera considérée pour promouvoir l'adoption de technologies et d'actifs propres qui soutiennent la consommation responsable. Une formation obligatoire aux achats écologiques sera ajoutée aux objectives d'apprentissages des spécialistes de la gestion du matériel identifiés afin de soutenir et d'alimenter les pratiques d'achats écologiques dans la fonction publique. Cela contribuera directement à cette stratégie de mise en œuvre, à cet objectif de la SFDD et à la cible d'approvisionnement carboneutre.

Pour contribuer à l'objectif de réduction des émissions du Canada d'ici 2030, au programme d'émissions nettes nulles et à cet objectif et à cette cible de la SFDD, la CLCC se départira de sa flotte actuelle de véhicules à essence d'ici 2030. Lorsque les circonstances opérationnelles ne permettent pas de se défaire complètement des véhicules du parc, la CLCC priorisera les véhicules qui doivent être remplacés par des véhicules à faible émission de carbone, de préférence de véhicule zéro émission, conformément aux nouvelles exigences énoncées à l'annexe A de la [Directive sur la gestion du matériel](#). Cette mesure soutiendra directement la stratégie de mise en œuvre de la transformation du parc de véhicules légers du gouvernement fédéral et contribuera à l'étape de l'achat de véhicules zéro émission de carbone, à l'appui de l'objectif d'approvisionnement carboneutre.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d’ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	Tous les nouveaux achats de véhicules légers du parc seront au minimum des véhicules hybrides ou de préférence des véhicules zéro émission (VZE), sous réserve de la faisabilité opérationnelle, la disponibilité et de la mise en place de l'infrastructure appropriée au sein des bureaux régionaux de la CLCC. Programme : Services internes	Indicateur de rendement : Pourcentage des véhicules (global) seront soit des véhicules hybrides ou des VZE. Point de départ : En 2022 à 2023, 41% des véhicules de la CLCC sont hybrides. Cible : 75 % des véhicules de la flotte de la CLCC seront soit des véhicules hybrides ou des VZE d’ici 2027.	La CLCC a remplacé près de la moitié des véhicules légers de son parc par des véhicules hybrides, mais des progrès supplémentaires sont nécessaires pour contribuer à la réalisation du Programme du Canada pour 2030. La CLCC entreprendra une analyse des véhicules de son parc actuel et élaborera un plan pour progresser dans la transformation du reste des véhicules légers de son parc, lorsque des options appropriées sont disponibles et qu’elles répondent à la faisabilité opérationnelle de la CLCC. La transformation des véhicules du parc actuel en véhicules à faible émission de carbone, tels que les véhicules hybrides ou VZE, permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités du parc conventionnel et contribuera à la transition vers une consommation durable et à la réalisation du plan de réduction des émissions d’ici 2030.	Résultat de l’indicateur : Au 31 mars 2025, 50 % des véhicules du parc automobile de la CLCC étaient hybrides. Notes : À la suite de la publication de la SMDD de 2023 à 2027, la CLCC a entrepris une analyse de l'utilisation du parc automobile, l'un des objectifs étant de déterminer la meilleure façon d'atteindre l'objectif d'avoir 75 % de ses véhicules hybrides ou VZE d’ici 2027. Les résultats de cette analyse ont révélé que la plupart des véhicules du parc de la CLCC étaient constamment sous-utilisés. Afin d'atteindre le double objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de son parc automobile et d'utiliser efficacement les ressources financières, plutôt que d'investir dans de nouveaux véhicules, la CLCC a décidé d'accorder la

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			Les objectifs ou ambitions pertinent(e)s: <i>Ambition/Cible du CIC : 12.2 Les Canadiens consomment de façon durable.</i> <i>Indicateur du CIC : 12.2.1 Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement.</i> <i>Cible du CMI : 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</i>	priorité à la réduction de son parc automobile. En date du 31 mars 2025, la CLCC a réduit la taille globale de son parc automobile de 17 à 14 véhicules.

Améliorer les critères d’approvisionnement écologique	Veiller à ce que tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel désignés soient formés aux achats écologiques avant d’obtenir des pouvoirs et dans les six mois suivant leur embauche. Programme : Services internes et Finances et approvisionnement	Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes des achats et de la gestion du matériel formés aux achats écologiques dans les six mois suivant leur désignation. Point de départ : Nouvelles initiatives à partir de 2023 à 2024. Cible : 100 % des responsables des achats et des spécialistes de la gestion du matériel sont formés dans les six mois suivant leur désignation.	Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d’achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire les répercussions environnementales des biens et services qu’ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d’approvisionnement. Le renforcement de l’éducation et de la formation parmi nos spécialistes désignés permettra de renforcer les considérations environnementales et de les intégrer dans le processus d’approvisionnement, conformément à la Politique d’achats écologiques. Les achats écologiques intègrent des facteurs environnementaux dans les décisions d’achat. La CLCC contribuera à une consommation responsable pour les activités internes et sensibilisera à son tour les décideurs. Les objectifs ou ambitions pertinent(e)s : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 12.2 Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateur du CIC :</i> 12.2.1 Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. <i>Cible du CMI :</i> 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Résultat de l’indicateur : En date du 31 mars 2025, 100 % des spécialistes de l’approvisionnement et le gestionnaire ont reçu une formation en achats écologiques avant d’obtenir une délégation. De plus, depuis le 31 mars 2025, 100 % des ressources de gestion du matériel et des biens ont reçu la formation nécessaire pour appuyer la politique d’achats écologiques. Notes : S/O
---	---	---	---	---

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 12 – Consommation et production responsables

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de la CLCC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

INITIATIVES PRÉVUES	CIBLES OU AMBITIONS NATIONALES ET/OU CIBLES MONDIALES ASSOCIÉES	RÉSULTATS OBTENUS
Élaborer un Cadre d’approvisionnement écologique (CAE) Chaque année, tous les cadres supérieurs doivent préparer leur approche de la planification pour l’exercice financier suivant en compilant la planification de leurs activités, opérations et ressources humaines pour le processus annuel d’allocation financière de la CLCC, connu sous le nom de l’exercice de la Planification opérationnelle intégrée (POI). La CLCC souhaite élaborer un CAE à intégrer au processus annuel de la POI qui guidera les cadres supérieurs dans la mise sur pied de leur plan individuel soutenant les exigences en matière d’activités durables en accord avec les priorités organisationnelles de la CLCC. Le CAE fournira aux cadres supérieurs des éléments permettant d’évaluer les incidences environnementales de leurs demandes financières. Ce cadre contribuera à renforcer les technologies propres et les pratiques d’achat écologiques et à promouvoir les principes d’évaluation du cycle de vie. Ce nouvel outil sera déployé d’ici août 2025. Cette initiative soutient également certains des engagements décrits dans la <i>Stratégie pour un gouvernement vert</i>.	Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC : 12.2</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. <i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Au cours du cycle de la POI de 2025-2026, des orientations supplémentaires ont été ajoutées pour faciliter l’identification et la définition des activités d’achat planifiées. Les cadres supérieurs ont été invités à classer leurs différentes activités d’achat (par exemple, identifier toutes les activités d’achat prévues, les demandes d’accueil, les activités d’achat soumises à une évaluation environnementale, les activités d’achat liées au cycle de vie, etc.) Les orientations de planification pour l’identification des activités d’achat évolueront au fil du temps et seront incluses dans le processus annuel de la POI.
Intégrer le CAE dans les instruments de politiques relatifs à la gestion des biens de la CLCC Lors du prochain cycle de révision de chaque instrument de politique relatif à la gestion des biens, la CLCC inclura le CAE et/ou des éléments qui favorisent les pratiques d’achats écologiques. Cette initiative contribuera à la planification et à la gestion des investissements, parallèlement à la <i>Directive sur la gestion du matériel</i> et aux engagements décrits dans la <i>Stratégie pour un gouvernement vert</i>.	Cibles ou ambitions pertinentes : <i>Ambition du CIC : 12.2</i> Les Canadiens consomment de façon durable. <i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d’entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l’environnement. <i>Cible du CMI : 12.7</i> Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	La CLCC se conforme aux politiques et aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor, et aux lignes directrices de Services publics et Approvisionnement Canada en matière d’achats écologiques.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

La CLCC poursuit la transformation du lieu de travail et des activités afin de s'adapter à la nouvelle réalité du travail, qui comprend un modèle hybride, des audiences de libération conditionnelle virtuelles et des pratiques modernisées en matière de GI/TI. En s'appuyant sur la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#), sur les objectifs énoncés dans la [Stratégie pour un gouvernement vert](#), sur les fondements du [Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada](#), sur le [Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation](#) et sur le [Plan de réduction des émissions du Canada pour 2030](#), la CLCC examinera les risques actuels et futurs et déterminera la gestion efficace des risques, les complexités et les vulnérabilités afin de s'assurer que des mesures d'adaptation sont en place pour répondre aux changements climatiques et environnementaux et aux incertitudes qui pourraient affecter la capacité continue de la CLCC à remplir son mandat en matière de sécurité publique.

Pour soutenir cet objectif de la SFDD, la CLCC mettra sur pied ses Plans d'urgence et d'évacuation des immeubles dans tous ses bureaux afin de s'assurer que chaque bureau est prêt et équipé pour répondre aux risques négatifs liés aux effets du changement climatique et environnemental. Chaque bureau de la CLCC examinera et travaillera avec les autres locataires des bâtiments pour mettre à jour leurs plans respectifs, puis les communiquera aux commissaires et aux employés par le biais de messages de sensibilisation. Cette initiative comprendra également un processus visant à élaborer des procédures d'évacuation spécifiques pour les personnes ayant besoin d'aide ou les personnes à risque. Les commissaires et les employés de la CLCC auront l'occasion de mettre en pratique ces plans d'évacuation dans le cadre d'exercices organisés. Cela permettra à la CLCC d'évaluer le plan, de cerner et de surmonter les difficultés et d'éviter les incertitudes en cas d'urgence réelle. En renforçant ses capacités d'intervention en cas d'urgence, la CLCC sera mieux équipée pour répondre aux impacts liés aux événements environnementaux ou climatiques, ce qui est propice à l'avancement des efforts d'adaptation dans le cadre de la transition vers des activités carboneutres d'ici 2050.

La CLCC mettra également en œuvre les engagements applicables énoncés dans la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) afin de constituer une main-d’œuvre résiliente au changement climatique, comme le prévoit l’étape de la SFDD consistant à déterminer les risques liés au changement climatique et à intégrer la sensibilisation à ces risques dans la planification fédérale.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d’ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l’intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l’ensemble des opérations du gouvernement	Élaborer et publier des plans d’urgence et d’évacuation pour chaque bureau de la CLCC et mettre en place une procédure permettant aux employés et aux commissaires de demander des plans d’urgence personnalisés. Programme : Services internes	Indicateurs de rendement : Pourcentage de Plans d’urgence et d’évacuation des immeubles élaborés. Point de départ : Le développement des Plans d’urgence et d’évacuation des immeubles commencera en 2023 à 2024. Cibles : 100 % des Plans d’urgence et d’évacuation des immeubles élaborés d’ici le 31 mars 2025.	En prenant des mesures précoces pour évaluer et atténuer les risques actuels et futurs posés par des changements climatiques et environnementaux défavorables (c.-à-d. vagues de chaleur intenses, tremblements de terre, inondations, etc.), la CLCC améliore la résilience de ses activités et veille à ce que les services essentiels aux Canadiens puissent continuer à être fournis avec un minimum de perturbations. Les objectifs ou ambitions pertinent(e)s: <i>Ambition/Cible du CIC : 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre.</i>	Résultat de l’indicateur : En juin 2025, 86 % (c’est-à-dire 6 bureaux sur 7) des Plans d’urgence et d’évacuation des immeubles ont été élaborés et publiés. Notes : Le bureau restant (le bureau national) est retardé dans l’achèvement de ses Plans d’urgence et d’évacuation des immeubles, car le processus de consultation avec les autres locataires de l’immeuble a pris beaucoup plus de temps que prévu, y compris un nouveau locataire qui a emménagé dans l’immeuble en 2024-2025. Par conséquent, la CLCC prévoit atteindre son objectif d’ici la fin de 2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			<i>Indicateur du CIC : 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre.</i> <i>Cibles du CMI :</i> 13.2 Intégrer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Élaborer et publier des Plans d'urgence et d'évacuation des immeubles pour chaque bureau de la CLCC et mettre en place une procédure permettant aux employés et aux commissaires de demander des plans d'urgence personnalisés. Programme : Services internes	Indicateurs de rendement : Pourcentage d'exercices réalisés à la suite de la mise à jour des Plans d'urgence et d'évacuation des immeubles. Point de départ : Le développement des Plans d'urgence et d'évacuation des immeubles commencera en 2023 à 2024. Cibles : 100 % des exercices réalisés d'ici le 31 mars 2025.	En prenant des mesures précoces pour évaluer et atténuer les risques actuels et futurs posés par des changements climatiques et environnementaux défavorables (c.-à-d. vagues de chaleur intenses, tremblements de terre, inondations, etc.), la CLCC améliore la résilience de ses activités et veille à ce que les services essentiels aux Canadiens puissent continuer à être fournis avec un minimum de perturbations.	Résultat de l'indicateur : En 2024-2025, 100 % des bureaux de la CLCC ont mené un exercice (c.-à-d. un exercice d'évacuation d'immeuble). Notes : S/O

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
			Les objectifs ou ambitions pertinents : <i>Ambition/Cible du CIC :</i> 13.1 Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. <i>Indicateur du CIC :</i> 13.1.1 Émissions de gaz à effet de serre. <i>Cibles du CMI :</i> 13.2 Intégrer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales. 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	

Intégration du développement durable

La CLCC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel prenne en considération les objectifs et les cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'Évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS). L'ÉEÉS d'une politique, d'un programme ou d'une proposition réglementaire comprend une analyse des effets sur le climat, la nature, l'environnement et l'économie de la proposition en question.

Des déclarations publiques sur les résultats des évaluations de la CLCC sont publiées lorsqu'une initiative ayant fait l'objet d'une Évaluation stratégique environnementale et économique détaillée est mise en œuvre ou annoncée. L'objectif de la déclaration publique est de démontrer que les effets environnementaux et économiques d'une initiative, y compris les contributions aux objectifs et aux cibles de la SFDD, ont été pris en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

La CLCC n'a pas eu de propositions sujettes à une ÉÉEÉS détaillée qui ont été annoncées ou mises en œuvre en 2024-2025.

Les principales responsabilités de la CLCC, notamment les décisions relatives à la mise en liberté sous condition, l'application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition, les décisions relatives à la suspension du casier/au pardon et à la radiation et aux recommandations concernant la clémence, ainsi que ses services internes, demeurent ses principaux objectifs pour mener à bien son mandat en matière de sécurité publique. Les considérations relatives au développement durable ont été et continueront d'être prises en compte dans les activités opérationnelles et les initiatives de la CLCC afin de s'aligner sur la Stratégie pour



un gouvernement vert, sur les objectifs de la SFDD et ses cibles, ainsi que sur la mise en œuvre et l'avancement par le Canada du Programme 2030 et des ODD.

Les rapports ministériels de la CLCC peuvent être consultés publiquement sur son site Web sous la [section sur la divulgation proactive](#) de la CLCC. Le cas échéant, la CLCC tiendra compte des considérations environnementales dans l'élaboration de ses politiques, plans et programmes susceptibles d'avoir des effets importants sur l'environnement, conformément à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes](#).

Au cours des dernières années, de nouvelles technologies ont été mises en place pour faciliter la présence d'observateurs virtuels aux audiences de libération conditionnelle. L'augmentation globale de la participation des victimes au cours des cinq derniers exercices (c.-à-d. une augmentation de 18 %) indique un intérêt soutenu de la part des victimes à assister virtuellement aux audiences. Les victimes ont la possibilité de choisir la méthode de participation qu'elles préfèrent et ont le choix de participer aux audiences virtuelles de façon continue. Ces nouvelles technologies permettent de réduire les déplacements des participants et des observateurs aux audiences.

En outre, la CLCC continue d'améliorer ses outils de technologie de l'information et la technologie mobile pour soutenir les commissaires et les employés dans un modèle hybride. Les travaux qui étaient en cours sont terminés afin d'améliorer l'Entente-cadre de services avec le Service correctionnel Canada. La CLCC continue également de moderniser et de renouveler les systèmes dans le cadre du Programme de suspension du casier/pardon afin de garantir la prestation de services optimaux aux demandeurs (c.-à-d. portail Web et nouveau système de gestion des cas).

En 2023-2024, la CLCC a reconçu les versions de ses Parcours d'apprentissage pour les employés, les superviseurs, les gestionnaires et les cadres. Une des valeurs de la CLCC est « l'excellence » qui reconnaît que pour remplir l'important mandat de sécurité publique de la CLCC, cela ne peut être réalisé que grâce aux contributions de personnes qualifiées travaillant dans un environnement d'apprentissage continu. Dans le cadre de la refonte, les employés, les superviseurs, les gestionnaires et les cadres disposent désormais de parcours d'apprentissage distincts qui leur permettent de se tenir à jour en matière de formation obligatoire, y compris une section « À la carte » pour encourager l'apprentissage continu à travers les différentes Séries d'apprentissage de l'École de la fonction publique du Canada. Les produits d'apprentissage autochtones sont inclus dans les différentes Séries d'apprentissage.

En 2024-2025, la CLCC a mené un exercice de simulation pour les membres de son équipe de gestion de crise afin de mettre à l'essai le Plan de gestion de crise (PGC) élaboré l'année précédente. L'objectif de cet exercice était de mettre à l'essai les protocoles d'activation et de communication du PGC, d'examiner les rôles et les responsabilités lors d'une crise et de cerner les lacunes dans la gestion de la crise ou les procédures d'intervention. Les leçons tirées de cet exercice serviront à renforcer davantage la résilience organisationnelle de la CLCC.